



**Procès-verbal  
de l'Assemblée Générale Elective  
du 8 septembre 2024**

L'assemblée générale électorale du CSB TIR s'est déroulée le 8 septembre 2024, à l'Espace Saint-Dizier Cœur de Ville, en présence de M. David MAIGROT, Représentant du CASI SNCF SAINT DIZIER.

Absents excusés : Messieurs Quentin BRIERE (Le Maire de St Dizier), Mokhtar KAHLAL (Adjoint au Maire à la Jeunesse et aux Sports), André RENARD (Président des Cheminots Sportifs Bragards), Thierry PONCELET (Vice-Président sortant CSB TIR).

Sur 66 licenciés à la date de l'Assemblée Générale Elective (source ITAC), 39 étaient présents, 14 ne pouvant participer à cette réunion, avaient remis un pouvoir.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale est ouverte à 9h30.

Au début de cette réunion, M. Dany REBOLLAR, Président sortant fait une intervention, pour indiquer que, M. Guillaume LEFEBVRE, n'ayant pas son inscription à jour à la date du 8 septembre 2024, sera retiré de la liste des candidats à l'Election du Comité Directeur.

Au cours de la réunion, divers points ont été abordés :

- Rapport d'activité de la saison 2023/2024 – approbation du bilan financier- budget prévisionnel (intervention de M. C. KINTZLER, Trésorier sortant) – rapport des Contrôleurs aux comptes
- Résultats sportifs (intervention de M. Bruno HILMOINE pour l'Ecole de Tir)
- Tarifs des licences pour la saison 2024/2025
- Travaux à réaliser dans l'année
- Questions diverses
- Election du Bureau pour le mandat 2024/2028 – proclamation des résultats

## 1° – RAPPORT D'ACTIVITE 2023/2024

Pour la saison 2023/2024, le Club compte au total 121 licenciés dont 15 femmes ou jeunes filles, et 106 hommes ou jeunes garçons. Le bilan est donc resté stable, mais c'est dans la volonté du club de ne pas trop augmenter les effectifs en raison de la structure du lieu.

En début de saison, 52 personnes semblaient intéressées par le Tir ; 10 ont concrétisé leurs inscriptions. Depuis ASSOCIATIVA (forum des associations) organisé en septembre par la ville de Saint-Dizier qui se tient en début de saison, le club compte quelques tireurs de plus. Les membres du bureau en profitent pour remercier les principaux acteurs de l'Ecole de Tir (M. Bruno HILMOINE, M. Franck DELANNOY, M. Jean-Michel MAUCLER, Christian KINTZLER) ainsi que les bénévoles qui s'investissent dans ce projet.

M. Dany REBOLLAR remercie également les personnes qui ont participé à la fête du CASI, au Forum ASSOCIATIVA et à la cession « découverte », offertes aux familles passées sur les stands ainsi que les sponsors ayant contribué par des dons au profit du club.

Par ailleurs, certains licenciés (M. Jean-Michel MAUCLER, M. Pascal VAILLARD, Franck DELANOY et Mme Pascale EVANNO ont suivi des formations en 2023/2024 et ont pu valider leurs diplômes (BFA, CAC, Arbitre et BFI).

Le Club encourage et accompagne les volontaires pour suivre ces formations dont le catalogue sera affiché sur les tableaux prévus à cet effet au BO'BAR.

## 2° - BILAN FINANCIER

Après avoir entendu lecture par le Trésorier, M. Christian KINTZLER, du bilan et du rapport financier 2023/2024, contrôlé au préalable par les vérificateurs aux comptes (Mrs Gilles POIRIER et Claude REMY).

Tous les documents comptables et bilan 2023/2024 seront mis à disposition sur demande auprès de M. Christian KINTZLER.

Intervention de M. Francis MIRVAUX : où en est l'achat d'une carabine 22 LR d'occasion ?

Réponse du Trésorier, M. Christian KINTZLER : PROJET d'achat d'une carabine ambidextre.

Cette question sera remise à l'ordre du jour, lors de la prochaine réunion des Membres du Bureau et Membres Directeurs.

Pour l'année 2024/2025, prévision d'achat de trois cibles électroniques (via la ligue) et extracteurs air (ventilateur solaire pour le stand 10m) et une carabine et pistolet (air comprimé) pour les adultes .

Le prévisionnel 2024/025 sera validé par le prochain Comité Directeur.

Les deux Contrôleurs aux comptes remercient M. Christian KINTZLER de la mise à disposition des documents (factures, justificatifs etc.).

L'ensemble des licenciés (ées) remercient également les deux Contrôleurs aux comptes et demandent la reconduction de leurs missions pour l'exercice 2024/2025.

L'Assemblée approuve les comptes sans réserve et donne quitus au Président et au Trésorier pour la gestion de l'exercice écoulé.



### 3° - RESULTATS SPORTIFS

Le Président prend la parole et commente les résultats de la saison 2023/2024 tant pour le RIMEFIRE, le TAR, l'école de tir et autres compétitions départementales et régionales (Tir 10 mètres etc.).

Le CSB Tir précise qu'il sera obligatoire de participer au minimum à une compétition dans l'année. Cependant, les licenciés (ées) peuvent participer à d'autres événements de leurs choix pour des armes de catégorie B.

La parole est ensuite donnée aux Représentants de l'Ecole de Tir : Mrs Bruno HILMOINE, Franck DELANNOY et Jean-Michel MAUCLER.

M. Bruno HILMOINE prend la parole et indique que l'Ecole de Tir accueille 10 enfants (6 poussins, 1 benjamine, 3 minimes dont 1 jeune fille.

Ces derniers (donc 100 % de l'effectif) ont participé aux championnats départementaux (Saint-Dizier).

8 enfants ont pu réaliser les championnats régionaux qui se sont tenus à Châlons en Champagne et 2 jeunes ont été ainsi qualifiés pour participer au Championnat de France qui s'est déroulé à Châlons en Champagne :

M. Thomas YU et Mlle Amy YU.

Les Représentants de l'Ecole de Tir remercient tous les participants ainsi que leurs parents pour leurs implications et les encouragent fortement dans leurs progressions.

Il est rappelé que les animateurs et initiateurs participent au CASI SNCF, à ASSOCIATIVA, aux animations SPORTS SCOLAIRES et cette année exceptionnellement à la Flamme Olympique.

### 4° - TARIF DES LICENCES SAISON 2024/2025

Le CSB TIR a décidé de ne pas augmenter les licences cette saison. Les tarifs appliqués sont donc :

- Adultes : 155 €
- Conjoints : 130 €
- Jeunes : 130 €

L'inscription à une compétition départementale est incluse.

Le droit d'entrée (pour la première année) est de 35 €.

Le Président, M. Dany REBOLLAR rappelle que :

- les armes, au 10 mètres, seront prêtées aux Licenciés pendant 6 mois
- tous les tireurs (25 ou 50 mètres) empruntant une arme au-delà du délai de 6 mois devront s'acquitter d'une somme de 25 € par catégorie calibre 22. Pour les armes à air calibre 4,5 le prêt est fixé à 120 € pour la saison. Un calibre 9 mn sera à disposition moyennant 25 € par séance + cartouches.
- au bout d'un an, les Licenciés qui n'auront pas encore acquis leur arme personnelle pourront continuer à utiliser les armes du Club, moyennant une participation de 120 € pour l'entretien et la réparation éventuelle de ces armes. Un contrat « prêt » sera signé conjointement par les 2 parties.

#### 5° - TRAVAUX REALISER ET A VENIR

Quelques travaux ont été réalisés lors de cette saison : remise en état de la butte de tir, rangement atelier, ciblerie et aménagements divers au Club.

Une liste de bénévoles sera établie et remise au responsable des travaux qui sera désigné lors de la première réunion des membres du bureau.

Intervention de M. David MAIGROT, représentant du CASI, suite au passage de Mme Marie Véronique GABRIEL, accompagnée d'un huissier, le 28 Août 2024, pour un aménagement de pas de tir 300 m.

Les travaux envisagés sont donc en suspend à ce jour.

A ce jour, des photos doivent être envoyées au bureau d'étude du cadastre à CHAUMONT pour le classement environnemental du terrain.

Il est rappelé que SNCF veut fermer 30 % de sites en Haute-Marne.

#### 6° - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été émise.

M. Christian KINTZLER, Trésorier a indiqué que les inscriptions SIA devaient être terminées au 31/12/2024.

\*\*\*\*\*

**FIN DE SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE POUR PASSER ENSUITE AUX ELECTIONS**

Pour information : la liste des candidats a été affichée au CSB TIR une semaine avant les élections afin que les licenciés (ées) puissent en prendre connaissance.

## ELECTION DU NOUVEAU COMITE et PROCLAMATION DES RESULTATS :

14 personnes étaient candidats pour l'élection du nouveau Comité. La liste a été distribuée avant d'entrer dans la salle aux personnes présentes (dont certains détenaient également des pouvoirs).

Le vote s'est tenu à bulletins secrets, dépouillés par 3 personnes (Mme REBOLLAR, Mme KINTZLER et Mlle BOINI) qui ont comparé leurs chiffres.

Aucune erreur ni irrégularité n'ont été relevées.

Ont donc été élus Messieurs et Mesdames :

- BOUR Pierre,
- CANOVA Jean-Marie,
- DELANNOY Franck,
- EVANNO-VAILLARD Pascale,
- FRANZ David,
- HILMOINE Bruno,
- KINTZLER Christian,
- PLANTEGENET Sébastien,
- REBOLLAR Brigitte,
- REBOLLAR Dany,
- VAILLARD Pascal,
- WOMBEE Olivier

Après réunion le Comité Directeur a choisi les Membres du Bureau :

le Comité Directeur a proposé M. Dany REBOLLAR comme nouveau Président de l'Association ; demande approuvée par l'assemblée générale.

Vice-Président M. Pascal VAILLARD,

Trésorier M. Christian KINTZLER,

Secrétaire Générale Mme Pascale EVANNO-VAILLARD,

Secrétaire Général Adjoint M. Franck DELANNOY

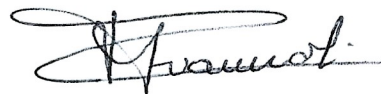
La liste des nouveaux membres sera affichée et une réunion sera fixée d'ici 3 à 4 semaines pour définir les fonctions des membres élus. Une convocation sera adressée par mail.

Ce bureau siègera pour 4 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président, conclut l'Assemblée générale à 12 heures en remerciant les participants de leur présence.

Le Président, Dany REBOLLAR

La Secrétaire, Pascale EVANNO-VAILLARD



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du CSB TIR de Saint Dizier tenue le 8 septembre 2024  
Rédigé le 12 septembre 2024